ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération et développement

Question écrite n° 15309

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'approfondissement nécessaire des relations de coopération entre la France, l'Union européenne et Cuba. Considérant le fait que l'Union européenne n'a pour le moment pas signé d'accord de coopération avec Cuba, alors que ce type d'accord existe pour l'ensemble des pays d'Amérique latine, il lui demande en conséquence quelles initiatives compte prendre la France pour qu'il soit remédié à cette situation.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France entretient avec Cuba une relation suivie, qui s'inscrit dans le cadre de la position commune de l'Union européenne sur Cuba, adoptée le 2 décembre 1996. Conformément au dialogue constructif que nous menons, comme nos partenaires européens, le ministre délégué à la coopération et à la francophonie s'est rendu à Cuba du 3 au 5 mai dernier dans le cadre d'une tournée dans les Caraïbes. Il a pris acte des progrès intervenus dans la situation des libertés individuelles depuis la visite du pape en janvier dernier, notamment dans le domaine de la liberté religieuse. Il a présenté à ses interlocuteurs la réforme en cours des instruments de la coopération, et l'éventuelle extension à tous les pays de la Caraïbe de l'Agence française pour le développement (AFD) et du Fonds d'aide et de coopération (FAC), pour laquelle une mission doit se rendre prochainement dans la région. Tout en soulignant l'attention vigilante que nous portons à la question des droits individuels, M. Josselin a confirmé que la France souhaitait convaincre ses partenaires européens d'une nécessaire évolution de la position commune des XV sur Cuba. Dans ce sens, la France a oeuvré pour que l'évaluation semestrielle de la position commune prenne en compte les évolutions récentes intervenues dans ce pays (liberté religieuse, libération de 299 prisonniers). Ceci pourrait ouvrir la voie à une coopération approfondie entre l'Union européenne et La Havane. Dans ce sens, deux missions de la commission se sont rendues récemment à Cuba pour identifier les domaines potentiels de coopération dans les secteurs juridique et économique. Par ailleurs, la France soutient la candidature de Cuba à participer comme observateur aux négociations sur l'avenir de la Convention de Lomé. Cette participation, qui ne préjuge pas de l'adhésion de Cuba à la future convention, pourrait s'avérer un instrument utile de dialogue avec les autorités cubaines. De plus, l'éventuelle adhésion de Cuba permettrait d'accroître la cohérence de la présence européenne dans les Caraïbes.

Données clés

Auteur : M. Georges Hage
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15309
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE15309

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3082
Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4122